



COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2014 A 20 H 30

Le douze mai deux mille quatorze à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : M. ASTRUC Marc, BACH Karine, BOISSET Magali, CHATELIN Patricia, DOLO Stéphane, DURAND Michel, LAPEYRE Marie-Christine, LINON Serge, MIREY Manuelle, NODARI Sébastien, PARIAT Philippe, PASQUIER Daniel, PINSARD Paul, SEGUY Jean-Luc.

Absents excusés : Mme Aline JACQUET, Mme LINON Josiane, M. LONJOU Charles, Mme MARTINEZ Christel.

Elus ayant donné procuration : Charles LONJOU a donné procuration à Sébastien NODARI, Josiane LINON a donné procuration à Serge LINON, et Christel MARTINEZ a donné procuration à Jacques POUGET.

Monsieur Stéphane DOLO est désigné comme secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire appelle les observations sur le compte-rendu du conseil précédent du 25/04/2014. Aucune observation n'est faite et le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Information sur la décision du Maire prise par délégation le 29/04/2014 : en matière de décision d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4600 € : vente de matériaux ferreux et non ferreux pour 382 € (500 kg de pesée).

Pour information : déclaration d'intention d'aliéner : Section BX parcelles 31-32-187-188 pour les superficies distinctes (1402 m²-1312 m²- 508 m² - 479 m²).

ORDRE DU JOUR

1 – Modification des effectifs

Pour l'année 2014, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale nous propose 4 avancements de grade en fonction de l'ancienneté acquise.

La commission administrative paritaire a émis un avis favorable dans sa séance du 23/03/2014.

Le conseil municipal est sollicité pour la création des nouveaux grades, à savoir :

- **2 grades d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles**, actuellement agent spécialisé des écoles maternelles 1^{ère} classe à 29.5 h chacune, date d'effet : **15/05/2014**.

- **1 adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe**, actuellement adjoint technique de 1^{ère} classe à temps partiel (90%) à effet du **13/11/2014**,
- **1 adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe**, actuellement adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet 28 h à effet du **01/09/2014**.

Après examen et délibération, les membres décident à l'unanimité de créer les 4 nouveaux grades, autorisent le Maire à prendre les arrêtés correspondants, à mettre à jour l'enveloppe du régime indemnitaire. Dans un deuxième temps, le CTP sera saisi pour la suppression des anciens grades.

2 – Présentation du programme voirie 2014 pour les voies communales

Paul PINSARD, 1^{er} adjoint et Président de la commission voirie présente les programmes pour 2014 concernant les voies communales et les voies communautaires.

Pour les voies communautaires, l'enveloppe disponible pour 2014 de la part investissement et fonctionnement est de 75 403.83 € TTC.

Après examen de la commission, le programme s'élève à 51 416.17 € TTC. La communauté de communes va être informée dans les meilleurs délais afin de programmer l'exécution.

Le programme est validé à l'unanimité des membres.

Pour les voies communales, après examen et délibération, le programme est revu à la baisse en fonction des disponibilités de crédits et s'élève à 42 098.42 € TTC. Le programme est validé à la majorité, une abstention celle de Daniel PASQUIER et deux voix contre celle de Sébastien NODARI et Charles LONJOU.

3 – Taxe d'aménagement : proposition d'exonérations à effet du 01/01/2015

La taxe d'aménagement a été instaurée au 1^{er} mars 2012 avec un taux de 3% pour l'ensemble du territoire de LALBENQUE avec la prise de 4 exonérations facultatives sur 5 proposées, à savoir :

- a) **100 % de la surface** pour les locaux d'habitation, et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) **pour la surface totale**,
- b) **50 % de la surface** excédant 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du prêt à taux zéro renforcé (PTZ+)
- c) **50 % de la surface** pour les locaux à usage industriel,
- d) **50 % de la surface** pour les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m².

Depuis, l'instauration de cette taxe, on compte 9 exonérations facultatives.

Je vous propose de prendre deux nouvelles exonérations facultatives, à savoir :

- **l'exonération complète pour les abris de jardin,**
- **l'exonération à 50 % pour les locaux à usage artisanal.**

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité les deux exonérations proposées à effet du 01/01/2015.

4 – Sollicitation du Département au titre du FAPEC pour le projet maison de la chasse

La commune de LALBENQUE a bénéficié du programme FAPEC en juillet 2011, et a été subventionné à hauteur de 12 000 € pour la rénovation des stades. Il reste un reliquat possible de 8 000 € de subvention d'ici le mois de juillet 2014.

Je vous propose de solliciter une partie du solde du FAPEC pour l'aménagement de la maison de la chasse, espace de convivialité associatif.

Montant des dépenses prévisionnelles : 30 000 € HT

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention au titre du FAPEC (20%) : 6 000 €
- Fonds libres ou emprunts y compris la TVA : 36 000 €
- Total de l'opération TTC : 42 000 €.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité ce plan de financement et autorise le Maire à solliciter le Département au titre du FAPEC.

5 – Point sur le dossier de la 2^{ème} tranche de la piscine

Monsieur Michel DURAND en charge de la commission infrastructures et bâtiments a présenté à l'ensemble des élus le projet de la 2^{ème} tranche de la piscine avec la couverture des bassins, la rénovation du bâtiment vestiaires et les aménagements extérieurs.

Plusieurs éléments devaient être éclaircis afin de préparer le dossier de consultation aux entreprises.

* Proposition en option d'une extension au bâtiment vestiaires dans le cadre du respect de la réglementation sanitaire afin d'en optimiser l'usage en passant d'une fréquentation de 160 à 240 personnes. (avis favorable à l'unanimité).

* Proposition de la création d'un deuxième pédiluve en option. (avis favorable à la majorité avec une voix contre celle de Daniel PASQUIER).

* Proposition d'une tranche conditionnelle lors de la consultation pour les aménagements extérieurs sous condition de financement. (avis favorable à l'unanimité).

Toutes ces propositions ont été validées et seront incluses dans le cahier des charges pour la consultation à venir.

6 – Avenant n° 3 au LOT 5 électricité dans le cadre de la restauration des chapelles de ST QUIRIN

Suite aux deux précédents avenants concernant la restauration de l'église de ST QUIRIN, nous avons une nouvelle proposition d'avenant pour un montant de 710 € HT soit 852 € TTC. Cet avenant consiste à améliorer l'éclairage de la chapelle ST QUIRIN.

Le montant du marché de base initial est de 19 936.80 € HT

Le nouveau marché avec avenant 1-2-3 inclus passe à 25 053.37 € HT soit 30 064.04 € TTC.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité l'avenant n° 3 pour un montant de 710 € HT, soit 852 € TTC et autorise le Maire à signer cet avenant.

7 – Avenant n° 1 au LOT 2 clôtures dans le cadre de l'agrandissement des cimetières

Suite à une sollicitation du Maire, l'entreprise DIRICKK attributaire du lot clôtures soumet une proposition d'avenant pour la fourniture et pose d'un soubassement béton avec demi-couvertine de renfort en partie supérieure, hauteur 0.25m, longueur 2.50m, épaisseur 0.04m.

Le devis s'élève à 6 900 € HT soit 8 280 € TTC.

Le marché de base est de 19 925 € HT, soit 11 387.50 € HT pour le cimetière de LALBENQUE et 8 537.50 € HT pour le cimetière de ST HILAIRE.

Le nouveau marché est de : 26 825 € HT soit 32 190 € TTC.

Il s'agit d'un marché complémentaire pour le LOT 2 clôtures.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la proposition faite par le Maire et autorise le Maire à signer le marché complémentaire.

8 – Création d'emplois saisonniers pour saison piscine 2014

Je vous propose de créer pour la période du **5 juillet au 31 août 2014**, des emplois saisonniers pour la gestion du guichet. Ils seront rémunérés sur la base du premier échelon du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 25h/semaine, sur les horaires de 15 h 30 à 19 h.

Après délibération, les membres décident à l'unanimité de la création des emplois saisonniers pour la saison piscine 2014.

9 – Questions diverses

- Reconduction du contrat pour 2014 avec le Laboratoire d'analyses pour les prélèvements en cantine scolaire dans le cadre de l'hygiène alimentaire.
- Mme Marie-Christine LAPEYRE responsable de la commission cadre de vie, fleurissement fait un point sur les travaux de la commission en matière de fleurissement.
- A titre d'information, il est fourni aux élus la liste des prêts de la collectivité et la liste de l'ensemble du personnel.
- Le Maire donne l'information aux élus sur l'arrêté relatif à l'horaire d'ouverture et de fermeture au public des débits de boissons.
- Le Maire informe les élus du projet d'extension et de mise aux normes du réseau d'assainissement à la piscine municipale.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 30.

A Lalbenque, le 15 Mai 2014.

Le Maire

J.POUGET.